

Compte rendu du conseil municipal

du 07 juin 2021

Présents : Mrs DUVAL, LALISOU, BESSE, JOUSSELY, Mme STUHLER, Mrs MONDOUT, LAUTIER, Mmes GAYOU, DEZAUTEZ, M. MASSIAS, Mmes LACROIX, FEYDI et M. MONTASTIER

Excusés : M. MAURANGE Jean-Claude (procuration à Mme DEZAUTEZ) et Mme BENARD Mélanie (procuration à M. LALISOU)

Convocation : le 01 juin 2021

Début de la réunion : 20h45

Secrétaire de séance : M. BESSE Daniel

1- Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité 2021

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour l'occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité n'avait pas été actualisé depuis un décret du 27 janvier 1956. L'action collective des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité a permis la revalorisation de cette redevance.

M. le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du décret n°2002-409 du 26 mars 2002.

Il propose au Conseil :

- de calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2021.
- de fixer le montant de la redevance au taux maximum selon la règle de valorisation définie au sein du décret visé ci-dessus et de l'indication du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ayant décidé de publier et index BTP sous forme d'avis au Journal Officiel, soit un taux de revalorisation de 38,85%

Le conseil municipal après en avoir délibéré

- **ADOpte** la proposition qui lui est faite soit **215.00 Euros pour l'année 2021**
- **CHARGE** M. le Maire d'établir et signer tous les documents nécessaires

Vote : Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0

2 – Subventions aux associations

Au vu des demandes de subventions présentées par diverses associations, considérant l'étude des bilans 2020 et prévisionnels 2021, le conseil municipal décide d'attribuer les subventions annuelles aux associations

Vote Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0

Arrivée de Marie-Pierre Gayou à 21h05

3 – Acquisitions Foncières

A – Acquisition du terrain cadastré section AC 455

M. le Maire évoque le projet d'acquisition du terrain cadastré AC n°455 qui pourrait permettre à l'avenir la création de logements locatifs.

Mme Dezautez, propriétaire du terrain, quitte la salle et ne participe pas au vote

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

- **DECIDE** l'acquisition de la parcelle de terrain cadastrée section AC n°455
- **Fixe le prix à TRENTE ET UN MILLE EUROS** (31.000 euros)
- **DECIDE** que cette acquisition aura lieu aux charges et conditions ordinaires et de droit en pareille matière, il convient donc de prendre en charge l'intégralité des frais engendrés par cet achat (notaire, géomètre, etc)
- **NOMME** M. le Maire afin de signer tous actes et documents en ce sens

Vote Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0

Il sera nécessaire si cela aboutit d'aménager toute la partie voirie. On est dans la logique de faire venir de nouveaux habitants, en particulier des familles pour l'école.

B – Acquisition du terrain cadastré section AC 211

M. le Maire évoque le projet d'acquisition du terrain cadastré AC n°211 qui serait destiné à l'installation d'un habitat partagé pour seniors (pavillon pour 8 personnes)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

- **DECIDE** l'acquisition de la parcelle de terrain cadastrée section AC n°211
- **Fixe le prix à TRENTE MILLE EUROS** (30.000 euros)
- **DECIDE** que cette acquisition aura lieu aux charges et conditions ordinaires et de droit en pareille matière, il convient donc de prendre en charge l'intégralité des frais engendrés par cet achat (notaire, géomètre, etc)
- **NOMME** M. le Maire afin de signer tous actes et documents en ce sens

Vote : Pour : 15 Abstention : 0 Contre : 0

4 – Décisions modificatives au budget

Virement de crédit en investissement

Somme prise sur le programme initial de voirie communale (95.000 euros) afin de pouvoir régler les acquisitions de terrains (31.000+30.000 = 61.000 euros)

Au vu des conclusions de l'appel offres pour les routes communales, des travaux seront engagés afin de terminer les trottoirs route des Mouillères (panneau Saint Saud – route du Pimpidour), de réaliser l'accès de la route des Rivailles ou encore d'effectuer des renforcements de rives, l'ensemble pour un coût de 42.000 euros.

Une somme de 15.000 euros avait déjà été provisionnée au budget pour une éventuelle acquisition foncière.

En conclusion, un transfert de 50 000 euros du compte travaux de voirie vers le compte achat de terrains permettra ces acquisitions et de régler les frais annexes.

Vote : Pour : 15 Abstention : 0 Contre : 0

5 – Questions diverses

- a) Mail de M. Lastère Serge
M.Lastère évoque dans son mail que les associations contre l'éolien ont pris un avocat pour contrer l'entreprise ABOWIND, qui conteste devant le tribunal administratif la décision du Préfet, de refuser la construction d'éoliennes sur notre commune.
On pourrait comprendre qu'il sollicite la commune pour participer aux frais d'avocat.
Le conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette demande.
- b) M. le Maire informe le conseil municipal que le permis de construire pour l'aménagement de deux logements et du local de l'agence postale va être déposé. Le maître d'œuvre va mettre à profit le délai d'instruction pour préparer les dossiers de consultation aux entreprises. A l'issue du résultat des appels d'offres, on connaîtra la somme globale du projet et donc le montant nécessaire à emprunter déduction faite de l'auto-financement.
La démolition de la « salle de bal » par l'entreprise MONTASTIER Sylvain va pouvoir être exécutée.
- c) Travaux au presbytère
- Réfection par les services de la Poste de la cuisine, en effet, cette salle sera mise à disposition des facteurs pour une pause repas
 - Problème de la pièce destinée à l'association « couture » : le plancher est en très mauvais état. La pose d'un lino aura lieu rapidement
Un débat est lancé sur l'avenir de ce bâtiment et l'éventualité d'y créer une salle des associations ...
- d) Travaux Pont Moulin de Grandcoing
- Changement de la rambarde
 - Renforcement de la chaussée aux abords du pont par un enrochement (effectué par les services de la commune), le parapet pourrait être consolidé par une glissière de sécurité. Il faudra aussi installer une signalétique pour indiquer aux poids lourds de serrer à gauche.
- e) La commune est toujours à la recherche d'un médecin et on a demandé à la maison médicale de St Pardoux la permanence d'un de leurs docteurs
- f) Chemin de Bonnefond : suite à l'enquête publique, le commissaire enquêteur a émis un avis défavorable.
- g) Changement de propriétaire au « p'tit creux » au grand étang. C'est Vincent Thomas, gérant de la Paillote qui reprend cet espace de restauration
- h) Grand Etang : élagage partiel (coté jeux) par l'entreprise Renaud Etienne, remplacement de jeux sur l'espace dédié, le ski club Périgord Vert interviendra tous les week-ends de juillet
- i) Pose d'un compteur pédestre à l'arboretum par le PNR dans le cadre de la grande boucle du parc

- j) Achat d'une sulfateuse électrique pour les services techniques
- k) Communication : rendez-vous pour la rédaction de la feuille d'info le 11 juin
- l) Ecole : Mme Naftaux, directrice quitte l'école, elle est remplacée par Marie Champagne qui effectuait déjà un mi-temps à la maternelle. Les effectifs à la rentrée sont d'environ 71 élèves sur les 4 classes du RPI, mais de nouvelles inscriptions sont à venir
- m) Mise en place de la commission démocratie participative
- n) Changement de personnel au service administratif de la mairie : Karine Dupinet est mutée au service urbanisme de la CCPN et elle est remplacée par Patricia Chauvet
- o) Ramassage des ordures dans le bourg : le système des PAV ne donne pas satisfaction, les personnes âgées en particulier éprouvent diverses difficultés.
- p) Chemins de randonnées : certains sont à nettoyer, il faut faire appel aux bénévoles
- q) Le projet avec les producteurs locaux est toujours en cours
- r) Les élections départementales et régionales se tiendront les 20 et 27 juin, on a défini les permanences des élus
- s) Ré-Ouverture du salon de coiffure début août
- t) Associations : reprise des cours de français les jeudis matin, les aînés se retrouvent à nouveau les mercredis après-midi et l'asso ACCB a demandé à ce qu'on lui mette une salle à disposition pour sa nouvelle activité chorale
Le comité des fêtes se réunit le vendredi 12 juin pour évoquer les manifestations estivales à venir, 2 marchés des producteurs sont prévus les 23/07 et 13/08
L'ensemble des associations ont été conviées à une réunion le samedi 13 juin

La séance est levée à 22h45